

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires actuelles, au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

**Etaient présents:** CALVET Sébastien, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

**Procuration :** PEYVERGES - BERNARD Christine à DURAND Pierre-Jean  
GAIKOWSKI Yolande à DUFOUR Guy-Noël et  
CLERC Benjamin à TRAVERT Valérie.

**Absent excusé :** NEANT.

**Secrétaire de Séance :** DURAND Pierre-Jean.

Présence de Christel LEROY, Secrétaire de Mairie pour les points 1 à 4

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 Janvier 2022.**

Aucune remarque n'étant faite,

**Le compte-rendu de la réunion du 20 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.** Il sera envoyé par mail aux habitants de la commune.

## **2. Vote du Compte Administratif 2021 de la Commune.**

Les résultats du Compte Administratif 2021 avaient été envoyés aux Conseillers avec la convocation. Des états plus détaillés sont présentés en séance et Christel LEROY donne pour chaque compte le détail des dépenses ou recettes associé(e)s. D'une façon générale, le budget a été tenu avec pour le Fonctionnement un peu moins de dépenses que prévu et un peu plus de recettes que budgétée.

Le bilan est le suivant :

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

#### **Section de Fonctionnement :**

<u>Dépenses :</u>	
Prévu	138 933,19 €
Réalisé	135 421,50 €
Reste à réaliser	0,00 €

<u>Recettes :</u>	
Prévu	131 430,49 €
Excédent de fonctionnement	
Reporté N – 1	7 502,70 €
Réalisé	140 238,50 €
Reste à réaliser	0,00 €

**Section d'Investissement Dépenses :**

Prévu	37 511,32 €
Décision modificative (prêt)	30 000,00 €
Total prévu	67 511,32 €
Réalisé	35 813,61 €
Reste à réaliser (RAR 2021)	22 524,00 €

**Section d'Investissement Recettes :**

Prévu	37 511,32 €
Décision modificative (prêt)	30 000,00 €
Total prévu	67 511,32 €
Réalisé	53 193,63 €
Reste à réaliser (RAR 2021)	13 949,48 €

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

**Vote du Compte Administratif à l'unanimité des présents et représentés.**

**3. Approbation du Compte de Gestion 2021 établi par la Trésorerie.**

Christel LEROY présente le document préparé par La Trésorerie de Condom basé sur le compte administratif.

**Vote du Compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.**

**4. Affectation des résultats 2021.**

Christel LEROY présente l'affectation des résultats préparée par la Trésorerie de Condom :

- un excédent de fonctionnement de :	4 816,99 €
- un excédent reporté de :	7 502,70 €
Soit un excédent de	
fonctionnement cumulé de :	12 319,69 €
- un excédent d'investissement de :	3 813,86 €
- un déficit des restes à réaliser de :	8 574,52 €
Soit un besoin de financement de :	4 760,66 €
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	12 319,69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	4 760,66 €

Résultat reporté en fonctionnement (002)	7 559,03€
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	3 813,66€

Ces chiffres traduisent une petite amélioration de la situation financière de la commune, qui reste cependant endettée.

**Vote de l'affectation des résultats à l'unanimité.**

#### **5. Communication de l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus.**

Conformément à la loi « Engagement et Proximité » du 27 Décembre 2019, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, communique au Conseil le montant des indemnités versées aux élus pour 2021, qui s'établit comme suit :

- Guy-Noël Dufour : 4 620,60 € brut,
- François Lambert : 4 620,60 € brut,
- Yolande Gaikowski : 2 483,59 € brut,
- Valérie Travert : 2 137,04 € brut,

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, précise que ces indemnités sont financées par le budget de la commune avec l'aide d'une dotation de l'Etat aux Elus. Le montant des indemnités ainsi que celui de la dotation de l'Etat ont été augmentés suite à la loi de décembre 2019 « Engagement et Proximité ». Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle également qu'en début de mandat il a décidé d'avoir la même indemnité que celle des 2 adjoints ce qui correspond à une économie annuelle de plus de 9 000 € pour la Commune.

#### **6. Les points 6, 7 et 10 relatifs à la restauration des vitraux sont traités en même temps.**

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente le tableau de financement actualisé pour la première tranche des travaux de restauration réalisée en 2021. Le montant total s'est élevé à **10 880 €** financés comme suit :

- Subvention DETR (30 %) : 3 264 €,
- Subvention du département (8 %) : 870 €,
- Don du Club de Mécènes « Armagnac Gers Baïse » (24,6 %) : 2 680 €,
- Collecte de la Fondation du Patrimoine : (17,4 %) : 1 890 €,
- Pour les 2 176 € restants correspondant au reste à charge légal de 20 % pour la commune, la Préfecture a donné l'autorisation à la Commune d'affecter à cet effet une autre partie de la Collecte de la Fondation du Patrimoine.

Le reste à charge pour Blaziert s'élève donc à 0 €. Le reliquat des 6 000 € obtenus par la Collecte de la Fondation du Patrimoine sera utilisé pour la deuxième tranche des travaux décidée fin décembre 2021.

#### **7. Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts en 2022**

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, fait part de la satisfaction de la commune concernant le travail de l'entreprise « Ludo Jardin », qui avait remporté l'appel d'offres de 2021. Certains points restent cependant à améliorer, notamment en ce qui concerne les

comptes-rendus des travaux effectués à chaque intervention. Ceci a été clairement spécifié au prestataire lors d'un point formel réalisé le 16 février.

L'entreprise ayant par ailleurs accepté de faire un effort en n'augmentant pas ses tarifs pour 2022, a proposé un devis de 6 360 € TTC annuel égal à celui de 2021.

**Ce devis est accepté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **8. Enherbement du Cimetière**

Monsieur Guy-Noël DUFOR, Maire de Blaziert, rappelle qu'en 2021, une opération-test d'enherbement de l'allée centrale du cimetière a été lancée, qui a donné toute satisfaction. Un devis a donc été demandé à l'entreprise « JT Paysages » pour l'enherbement complet du site. Le montant s'élève à 3 708 € T.T.C.

Ce devis, présenté aujourd'hui au Conseil, sera proposé au vote de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Monsieur Guy-Noël DUFOR informe qu'il a commencé à se renseigner auprès du Pays d'Armagnac pour faire financer une partie de la somme concernée par des subventions de la Région et/ou du Département.

Un des Conseillers fait part de ses réserves quant au fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour garder le tour des tombes propres. Monsieur Guy-Noël DUFOR lui rappelle qu'à compter de juillet 2022, l'utilisation de ces produits sera interdite dans les cimetières comme elle l'est déjà depuis quelques années dans les autres espaces publics.

## **9. Point sur l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie**

Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux :

- installation des huisseries (fenêtres et portes) réalisée,
- installation des câblages électriques (alimentation électrique et chauffage) réalisée,
- piquage des murs en partie basse : cette opération non prévue à l'origine, a été rendue nécessaire par les problèmes d'humidité touchant le bas des murs. Il conviendra d'en ajouter le montant au devis initial, réalisée,
- À suivre : l'installation du plancher (lambourdes, plaques d'agglo, film isolant et plancher stratifié à clipser),
- Il faudra certainement prévoir en plus l'installation d'un isolant (phonique / thermique) au plafond.

## **10. Point sur l'antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau au Piémont**

Monsieur François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint fait un point sur ce dossier.

L'opérateur leader nous a informé que les quatre opérateurs ont désormais déployé leur couverture 4G. Si les clients de Bouygues et de SFR bénéficient maintenant d'un service performant, il n'en va pas de même, de façon assez incompréhensible, pour ceux d'Orange et de Free.

Le Premier Adjoint a alerté Gers Numérique sur cette situation. Il va faire une cartographie des niveaux de réception suivant les opérateurs en différents points de la commune. Pour cela il va donner par mail aux habitants la référence d'une application qui leur permettra de mesurer avec précision l'intensité du signal reçu à leur domicile. Cette « photo » permettra de saisir les opérateurs avec rigueur

## **11. Point sur le déploiement de la fibre**

Deux chantiers sont en cours en bas du village (Nord) :

- l'enfouissement de ligne Haute Tension,
- le déploiement de la fibre.

Une mutualisation (SDEG - Gers Fibre) a été réalisée pour deux des tronçons. La ligne HT sur la voie communale montant au village depuis la Béziade sera enfouie en avril. Même délai pour la mise en place d'un nouveau poste avec transformateur et coupe-circuit au niveau du mur Nord.

La deuxième tranchée, dans le champ le long de l'autre voie communale a été équipée de fourreaux qui permettront l'enfouissement de toute la ligne HT dans une deuxième tranche. Une participation de la commune pour préparer cette deuxième tranche à hauteur de 2 565 € a été demandée par le SDEG.

En ce qui concerne la fibre, l'armoire centrale (PM) est déjà en place près du cimetière. Les autres raccordements depuis l'arrivée de la fibre sur le Chemin de Cauboue seront faits courant avril. La distribution vers les utilisateurs sera effectuée dans la foulée. Elle nécessite un accord de la commune sur toutes les adresses qui doivent pouvoir se connecter à un point de branchement optique (PBO) en limite de propriété.

Monsieur François LAMBERT, 1er adjoint, rappelle que pour un certain nombre de foyers de la commune, la distance entre le PBO et l'habitation est parfois de plusieurs centaines de mètres. Si le raccordement actuel pour le téléphone est fait en aérien avec des poteaux jusqu'à la maison, la fibre pourra suivre le même cheminement et l'habitant ne paiera pas de frais de raccordement, seulement son abonnement.

Si la ligne téléphonique a été enterrée et de façon quasiment systématique sans gaine, les travaux d'enfouissement entre le PBO et la maison sont à la charge des propriétaires, ce qui peut entraîner des frais importants.

Monsieur François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose que tous ces cas soient répertoriés pour établir la longueur totale de tranchées nécessaires pour les habitants concernés de la Commune. Une approche de mutualisation avec la recherche d'une entreprise de TP au meilleur prix serait déjà un axe à travailler. Un Conseiller suggère également que l'on pourrait voir au niveau de la Communauté de Communes si une participation serait envisageable.

Monsieur François LAMBERT précise également que les lignes téléphoniques traditionnelles seront définitivement supprimées d'ici 2030 et peut-être même avant. Il est donc important dès à présent de se mettre en capacité de se connecter à la fibre.

## **12. Discussion sur la remise en place de la ½ heure citoyenne en début de Conseil**

Suspendue pendant toute la durée du confinement, la mesure, du temps où elle a pu être appliquée, n'a attiré que peu de monde. Plusieurs conseillers municipaux seraient favorables à sa suppression.

Cependant, et après discussion, il est décidé de maintenir le dispositif, mais sous une forme simplifiée : si des habitants de la commune se présentent avant l'heure fixée pour le début du conseil avec des questions particulières, elles seront prises en compte, et le Maire ou un des adjoints ou conseillers y répondront dans la mesure du possible (ou lors du conseil suivant). Si, à l'heure fixée, personne ne s'est présenté, le conseil commencera directement.

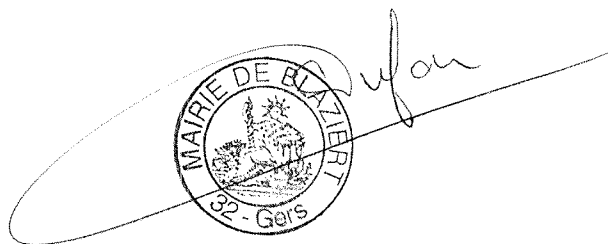
## **13. Planning du bureau de vote pour les élections présidentielles**

Le Maire présente le tableau de la tenue des bureaux de vote pour les 10 et 24 avril. La plupart des créneaux disponibles ont été couverts par les conseillers ou par des bénévoles. Les quelques créneaux restants seront attribués sans problème d'ici le 10 avril.

## **14. Questions diverses et tour de table**

- Monsieur PASINI, Conseiller municipal, signale la nécessité de re-empierrier à certains endroits le chemin communal qui relie les lieux-dits La Rochelle et Maintenon. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire, prend bonne note de l'information.
- Monsieur PASINI demande ensuite des informations sur la vente du presbytère. Monsieur DUFOUR l'informe que le mandat a été confié à une troisième agence immobilière. Des visites ont lieu régulièrement.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 15.



The image shows an official circular stamp of the 'MAIRIE DE BLAZIERT' in the '32 - GERS' department. The stamp features a central emblem with a tree and a building. A handwritten signature, 'Dufour', is written in blue ink across the stamp, with a long horizontal line extending to the right.